



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

VILLE D'ARGELÈS-SUR-MER

Aide aux devoirs primaire à l'école Molière année scolaire 2026-2027 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Madame, Monsieur,

La municipalité, soucieuse du bien être de la population argelésienne et de la bonne scolarisation de ses enfants, organisera une aide aux devoirs, encadrée par des professeurs des écoles, au sein de l'école Molière après la classe **de 16h45 à 18h**.

Le coût de revient de cette activité étant pris en charge de façon active par la municipalité (à hauteur de 50%), la participation financière demandée aux familles est la suivante :

- ✓ 31 €, du jeudi 3 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
- ✓ 33 €, du lundi 2 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026
- ✓ 25 €, du lundi 04 janvier 2027 au vendredi 5 février 2027
- ✓ 28 €, du lundi 22 février 2027 au vendredi 2 avril 2027
- ✓ 30 €, du lundi 19 avril 2027 au vendredi 4 juin 2027

Votre participation financière, accompagnée de la fiche d'inscription ci-jointe, doit être réglée en début de période, en Mairie, service « Sports, Ecoles, Entretien et Vie associative » : cette participation étant forfaitaire, aucune exonération ou remboursement ne pourront être effectués, quelle que soit la fréquentation de votre enfant. Le chèque devra être libellé à l'ordre de *Régie aide aux devoirs Argelès-sur-Mer*.

Si vous n'avez pas effectué le règlement avant la fin de la période, un titre sera émis, devant être réglé à la perception d'Argelès-sur-Mer.

Les parents doivent impérativement venir chercher leurs enfants à 18 h au plus tard.

Pour que l'aide aux devoirs puisse être la plus efficace possible, un minimum de sérieux est exigé pendant son déroulement : toute indiscipline de la part d'un enfant ainsi que des retards répétés de votre part pourraient entraîner immédiatement son exclusion et le non-renouvellement de son inscription pour la période suivante.

Votre enfant aura également la possibilité de s'inscrire au CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) organisé par la communauté des communes des Albères- Côte Vermeille sur ce temps d'accueil du soir.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Julie Sanz
Maire d'Argelès-sur-Mer

Mairie - Allée Ferdinand Buisson
CS 50099 - 66704 Argelès-sur-Mer Cedex

Tél : 04 68 95 34 58
Fax : 04 68 81 60 63

Mél : mairie@ville-argelessurmer.fr
Site : www.ville-argelessurmer.fr